

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **55 (1919)**

Heft 9

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

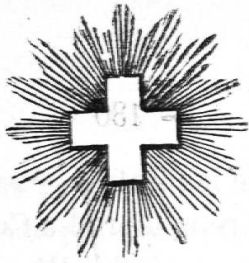
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LV^{me} ANNÉE

N^o 9
Série A



LAUSANNE

1^{er} mars 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Ecole et fédéralisme. — Pédagogie et pédagogues. — Revue étrangère. — Tribune libre, faits et opinions : Maîtres et élèves. — Un vieux maître. — Bibliographie.*

ÉCOLE ET FÉDÉRALISME

Plus on étudie la psychologie des nationalités, plus on est frappé de l'incompatibilité presque absolue qui sépare les peuples latins des peuples germaniques. Ces deux races dépourvues d'affinités l'une pour l'autre n'ont, à aucune époque, réussi à se comprendre ; et cette impossibilité d'une entente apparaît déjà aux premiers siècles du moyen âge. Les conceptions religieuses même sont divergentes. Quelles différences n'y a-t-il pas entre le protestantisme de Luther et celui de Calvin ! Et dans l'Église romaine, pourtant si unifiée, que de façons diverses de concevoir l'idée catholique ! Tout ce qui tient à la langue, à l'organisation de la société, à la formation de l'esprit présente des contradictions presque inconciliables.

Cette question de races est plus que jamais une des grosses difficultés de la vie politique et sociale de notre pays. Le pouvoir centralisateur, né de la Révolution française, s'est appesanti sur nos cantons — devenus de simples préfectures — jusqu'au jour où les fédéralistes s'insurgèrent, réclamant le rétablissement des libertés cantonales. Mais comme il arrive toujours en pareil cas, les triomphateurs du jour, poussant leurs principes jusqu'à l'excès, amenèrent infailliblement une réaction. Les cantons, absolument maîtres chez eux, libres de s'insurger — économiquement

s'entend — les uns contre les autres, étaient plutôt un élément de faiblesse auquel il fallait remédier. La Constitution de 1848, révisée en 1874, a heureusement rétabli l'équilibre entre ces deux tendances. Elle a été une sorte de *modus vivendi* entre fédéralistes et centralisateurs.

Cependant, à mesure que la lutte pour l'existence a perdu son caractère individuel pour devenir à la fois une lutte de peuples, on a relégué à l'arrière-plan les théories politiques pour faire place aux nécessités économiques. Les échanges de nation à nation, le mouvement industriel, commercial et agricole, ont augmenté grandement les compétences de la Confédération. Par le moyen des traités de commerce, le pouvoir fédéral en est arrivé peu à peu à contrôler toute notre activité nationale, diminuant d'autant l'autorité des cantons. La centralisation, repoussée sur le terrain politique, est revenue, plus forte que jamais, régner en maîtresse absolue dans le domaine économique.

Le fédéralisme, tel qu'il est apparu au cours du siècle passé, avait fait de nous un peuple, c'est-à-dire un ensemble de citoyens de races et d'idées différentes. La centralisation, que la guerre est venue renforcer d'une façon prodigieuse, nous pousse de plus en plus à devenir une nation où tous ont les mêmes intérêts. Et nous autres Suisses romands, nous avons tout à perdre dans cette transformation que la guerre a rendue inévitable. Nous formons une minorité égale au quart du peuple suisse. Nous risquons, si nous ne réagissons pas, d'être entraînés par le courant nouveau. C'est la raison pour laquelle nous avons, à une grosse majorité, repoussé l'impôt direct, montrant par là, à nos Confédérés, que nous entendions vivre notre vie, conformément à nos traditions et à notre idéal démocratique. Cette victoire, remportée sur le terrain fédéral, fut une victoire essentiellement romande. Les petits cantons de la Suisse primitive, où règne encore l'esprit de ceux qui jadis, à la Diète de Stans, s'opposèrent si résolument aux visées centralisatrices et annexionnistes des cités patriciennes, ont l'habitude de regarder, dans ces moments critiques, vers la Suisse romande avec laquelle ils savent se trouver en communion d'idées.

A mesure que les effets de la guerre se prolongent, que le ravitaillement du pays devient plus difficile et que le producteur met souvent du mauvais vouloir à partager les produits de son sol avec le consommateur indigène, le mécontentement gagne du terrain dans les centres industriels des grandes villes. Ce mécontentement a ses répercussions dans la vie politique, et les partis d'opposition, notamment l'extrême-gauche, recrutent de nombreux adhérents. On voit, à peu de choses près, se reformer les corporations du moyen âge, chacune défendant ses intérêts et cherchant à obtenir le plus d'influence possible dans les pouvoirs de l'Etat. D'un côté les agrariens, de l'autre les industriels, puis les fonctionnaires. Ces grandes associations, dont l'utilité est incontestable, ne doivent pas nous faire perdre de vue le but que nous, enseignants, devons poursuivre. L'instituteur est un fonctionnaire, c'est entendu. Cependant il a tout à gagner à rester fédéraliste. Qu'il soit centralisateur en affaire cantonale, rien de plus naturel. Personne n'ignore, au sein du corps enseignant, que le pouvoir communal, en matière scolaire, est trop souvent un élément de stagnation. A part quelques rares exceptions, il n'a jamais été l'auteur d'une initiative heureuse. Si, par ci par là, nous apprenons que telle commune fait au personnel enseignant une situation enviable — et ici je ne songe pas au point de vue matériel seulement — ce sont des cas isolés dus généralement à l'initiative de tel ou tel magistrat qui malheureusement ne reste pas longtemps en fonctions. Plus nous nous émanciperons de l'omnipotence communale pour devenir davantage une force de l'Etat, mieux nous serons armés pour maintenir bien haut la bannière du fédéralisme en matière scolaire.

Nous qui, dans un même canton, sommes, en général, tous de la même race, qui parlons la même langue et qui poursuivons le même idéal, nous devons rester unis sur le terrain cantonal. C'est un élément de force. En poursuivant ce but, en éduquant la jeunesse dans ces principes, nous restons dans la tradition suisse la meilleure, celle qui fit la grandeur de nos ancêtres. L'école doit être administrée uniquement par l'autorité cantonale. Par là, elle maintiendra une saine émulation de canton à canton et créera tou-

jours plus et toujours mieux les individualités dont le pays a besoin. Une Suisse romande, fidèle à ses traditions, à son passé, à ses principes individualistes et à son idéal de liberté, sera toujours une force dans les manifestations de la vie helvétique. Du reste, pour le plus grand bien de la patrie, il faut que nous nous affirmions de plus en plus. L'indifférence serait une faute, car ce qui se fera sans nous se fera certainement contre nous.

On me répondra peut-être que l'instituteur, en tant que fonctionnaire, a tout avantage à devenir l'égal des fonctionnaires fédéraux. Au point de vue matériel, c'est possible. Cependant la simple justice nous oblige à reconnaître que nos autorités cantonales ont sensiblement amélioré notre situation, comme c'était leur devoir, du reste.

Il faut se pénétrer de cette idée que l'avenir du peuple suisse est lié à la manière dont il comprendra l'équilibre entre la Suisse germanique et la Suisse latine. Les deux grandes races qui le composent ne doivent pas fusionner — c'est impossible — mais se compléter mutuellement. Si nous avons beaucoup à apprendre de nos Confédérés, ils ont aussi à se « romaniser » un peu à notre contact. C'est ainsi seulement que se formera lentement l'âme nationale et que le véritable esprit suisse régnera de Genève à Zurich et de Bâle à Bellinzone. Mais pour atteindre ce but, restons nous-mêmes !

PAUL CHAPUIS.

A propos de l'article ci-dessus, nous attirons l'attention de nos lecteurs d'une manière toute spéciale sur l'article « Etats-Unis » de notre « Revue étrangère » de ce jour. Ils y verront un exemple remarquable de fédéralisme intelligent en matière scolaire.

E. B.

PÉDAGOGIE ET PÉDAGOGUES

On a célébré sur tous les tons la noblesse de l'enseignement primaire. Des discoureurs, des théoriciens et des idéologues ont proclamé à l'envi que « l'art d'instruire et d'élever les enfants » est le plus beau qui soit. Contribuer à l'épanouissement des intelligences et des cœurs, orienter les pensées et les sentiments naissants, façonner des hommes, en un mot, et édifier la nation de demain : la magnifique tâche que voilà !

Certes, le rôle est noble et les pédagogues sont les premiers à n'en pas disconvenir. Mais cette glorification ostensible de la pédagogie est

un leurre. En réalité, l'importance de la pédagogie est méconnue et les fonctions du pédagogue sont mésestimées.

La pédagogie est-elle un art ou une science? Ses détracteurs lui contestent l'un et l'autre de ces titres. Parce qu'ils identifient généralement l'instruction et l'éducation, ils s'imaginent posséder la pédagogie infuse, et ils pensent que point n'est besoin d'une préparation professionnelle pour être à même de la pratiquer raisonnablement. Ils taxent de balivernes les principes didactiques fondés sur la psychologie et la physiologie. Ils traitent de pédants ceux qui affirment que « savoir n'est pas savoir enseigner ». Ils dogmatisent sur la pédagogie... comme Sganarelle dogmatisait sur la médecine! Et l'opinion courante, qui, au fond, se soucie de l'enseignement et de sa méthode comme un poisson d'une pomme, de prononcer avec indifférence ce jugement aussi sommaire que définitif : la pédagogie est une hérésie et les pédagogues sont des marchands d'orviétan!

Mais il y a plus. Le caractère désintéressé de la pédagogie suffirait à lui seul à donner l'explication de la défaveur où elle est tombée. La carrière d'instituteur est fermée aux ambitions de la notoriété et de la fortune. Elle mène à tout, elle aussi, ...à condition d'en sortir. Chacun sait, en effet, que l'instituteur, qui d'ailleurs n'a pas d'autres ambitions que celles de servir son pays, et de ne pas mourir de faim, trouve au bout de son compte beaucoup plus de déceptions que d'écus. Or, le dévouement et l'abnégation sont des vertus fort mal cotées sur le marché de l'universel mercantilisme. Le moyen, je vous le demande, de s'incliner devant un pauvre hère qui ne gagne pas ses dix francs par jour et qui porte des vestons élimés?

Et il y a pis encore. L'enseignement primaire est inséparable de certains détails de pratique quelque peu terre à terre. Une heure de classe supporte malaisément la comparaison avec un *five o'clock tea*. Il y a moins de peine et plus d'élégance à ceci qu'à cela. Les freluquets, les délicats et les gens « du monde » qui font des affaires ou qui reçoivent les jeudis, répugnent à la vulgarité apparente de l'œuvre et des ouvriers. Ils considèrent que l'enseignement des participes et de la morale, si tant est que l'enseignement tienne dans ce cadre étroit, ne constitue pas un titre suffisant à leur considération. Et le pédagogue avale l'injure, en songeant avec amertume à la noblesse tant prônée de ses fonctions...

La rage d'intellectualisme de notre époque, d'autre part, a contribué, dans une large mesure, à ravalier et à ridiculiser la profession d'instituteur. La prédominance excessive de l'instruction sur l'éducation, dans nos programmes scolaires, au maintien de laquelle un système suranné d'examens annuels veille jalousement, a fait aux pédagogues une

odieuse réputation de « bourreurs de crâne ». L'instituteur est devenu, dans l'imagination populaire, le légendaire et cruel magister à lunettes qui, à coups de férules et de pensums, gave ses innocentes victimes d'une nourriture aussi abondante qu'indigeste. On l'apparente à maître Thubal Holopherme, précepteur de Gargantua, qui avait farci de tant de formules superficielles la mémoire de son élève, que celui-ci en était devenu « fou, niais, tout resveux et rassoté ». Et le malheureux instituteur, que les exigences du « plan d'études » mettent en demeure d'être un homme universel, passe *ipso facto* pour un cuistre infatué de ses mérites et de ses capacités.

On met le comble à son infortune, enfin, en limitant rigoureusement à sa classe le champ de son activité. On le consigne à son pupitre. Met-il le nez à la fenêtre, s'intéresse-t-il à la chose publique, afin de vivre la vie à laquelle il doit préparer la génération nouvelle, vite on lui crie haro. Chacun son métier et les vaches seront bien gardées ! On tolère par contre qu'il accepte les fonctions de chantre d'église, de directeur de chorale, de secrétaire d'assemblée. On lui fait même un devoir de tenir ces emplois subalternes. Et s'il rechigne à rendre ces services, on lui en tient rigueur.

Pauvre de lui !

« Au banquet de la vie, infortuné convive... »

* * *

Il importe aujourd'hui que pédagogie et pédagogues soient réhabilités dans l'opinion publique. L'école ne sera vraiment une école nationale que lorsque la théorie chantera moins haut ses louanges et que la réalité l'entourera de plus de sympathies.

Nous ne voudrions certes pas qu'on érigeât la pédagogie en religion d'Etat. Mais il est nécessaire que disparaissent certaines des préventions qu'on nourrit communément à son endroit. La théorie courante de la pédagogie infuse doit être mise au rancart. Car le savoir n'est pas plus la pédagogie que l'anatomie n'est la médecine. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire la démonstration. Disons simplement que le but de l'enseignement n'est pas de meubler l'esprit, mais de le forger ; ni de développer la mémoire en vue de l'examen, mais de stimuler toutes les facultés en vue de l'action et de la vie. But que l'on n'atteint pas aussi facilement que d'aucuns le prétendent. On n'« enseigne » pas comme on plante des pommes de terre ou comme on vend une livre de sucre. Il y faut le secours de la science et de l'expérience.

Et le pédagogue a droit à plus de considération. Nous n'entendons pas qu'on mette une auréole au front de ce déclassé. Qu'on cesse plutôt de le regarder comme tel. Est-ce sa faute si le Pactole ne coule pas dans sa

classe, si sa marmaille a parfois l'entendement dur et les mains sales, et s'il est un peu versé dans toutes choses?... Surtout qu'on ne le traite plus en citoyen de seconde cuvée, et en obligé de tout le monde. Sa tâche d'éducateur ne lui fait-elle pas plutôt un devoir de remplir tous ses droits et toutes ses obligations d'électeur inscrit ? Et la dignité de ses fonctions ne lui impose-t-elle pas une certaine réserve dans le *libre choix* de ses occupations extra-scolaires ?

Certainement, le pédagogue exerce ses fonctions avec la joie que procure l'accomplissement d'une mission de confiance. Encore faudrait-il qu'on comprît généralement mieux l'importance de son rôle et qu'on en tirât les conclusions qui s'imposent. Ainsi seulement l'école portera ses meilleurs fruits.

M. CHANTRENS.

REVUE ÉTRANGÈRE

Etats-Unis : La nouvelle loi sur l'Instruction publique. — Nous devons à l'obligeance du Bureau du *Committee on public information*, institué à Berne par le gouvernement américain, l'article suivant de M. H. W. HURT, professeur à l'Université de Columbia, à New-York :

Le Congrès des Etats-Unis est en train d'examiner un projet de loi modifiant considérablement l'organisation actuelle de l'éducation publique dans ce pays. Ce projet est patronné par la *National Educational Association*, que préside le Dr George D. Strayer, professeur à l'Université de Columbia; il crée un Département fédéral de l'Instruction publique de pouvoirs égaux à ceux des autres départements fédéraux (Intérieur, Marine, Militaire, Agriculture, etc.) et prévoit la création d'un Secrétaire d'Etat pour l'Instruction publique, membre du gouvernement.

Jusqu'ici l'éducation publique a été presque exclusivement du ressort des Etats de l'Union, sous réserve d'un contrôle très peu strict du gouvernement central; le Bureau actuel de l'Education n'est qu'une dépendance du Département de l'Intérieur. Si le nouveau projet est accepté, il fera de l'éducation publique l'une des activités essentielles du gouvernement national; non pas qu'il enlève aux Etats leurs prérogatives actuelles dans ce domaine, mais il y ajoute le contrôle et l'aide financière du pouvoir fédéral pour ceux d'entre eux qui en feront la demande. On créera trois adjoints au Secrétaire d'Etat en leur assurant des traitements suffisamment élevés pour attirer à ces fonctions les meilleures forces du pays.

Sous réserve de l'approbation du président Wilson, le projet prévoit que tous les bureaux actuels s'occupant de questions en relation avec l'éducation publique, seront centralisés dans le nouveau Département et réorganisés pour assurer la réalisation des buts suivants :

- 1^o Recherches et enquêtes;
- 2^o Encouragement des études supérieures et professionnelles et des sociétés savantes;

3^o Encouragement de l'éducation physique et de la santé publique (jeux en plein air) tant pour les enfants que pour les adultes.

Au lieu des 25 000 dollars affectés jusqu'ici au Bureau actuel de l'Education, le projet en prévoit 500 000 pour les services du nouveau Département. Celui-ci devra présenter un rapport annuel au Congrès sur son activité dont le but est précisé comme suit : « *Il travaillera en collaboration avec les Etats au progrès de l'éducation publique, intellectuelle et physique, dans chacun d'eux*¹. »

Ainsi donc, le gouvernement fédéral n'entend pas porter atteinte à l'autonomie des Etats, mais il s'organise afin de pouvoir venir en aide à ceux qui font appel à sa collaboration. Une somme de 100 millions de dollars est prévue comme subvention annuelle aux Etats qui s'engageront à affecter aux buts définis par la loi une somme au moins égale à celle qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral. Ces 200 millions de dollars seront employés à la réalisation des cinq œuvres suivantes :

1. Les trois-quarantièmes de ce montant pour l'éducation des illettrés de dix ans et au-dessus. « *Ils devront recevoir une instruction primaire suffisante et être préparés à l'exercice d'une profession déterminée.* »

La répartition entre les divers Etats sera faite en proportion du nombre des illettrés qu'ils renferment.

2. Pour faciliter l'américanisation des immigrants de dix ans et au-dessus, trois-quarantièmes du fonds seront affectés comme suit : « *Ils (les immigrants) apprendront à parler et à écrire l'anglais ; on pourvoira à leur éducation civique, afin qu'ils soient à même de comprendre et de respecter les institutions civiles et sociales des Etats-Unis.* »

3. Pour mettre à la disposition de tous les citoyens de l'Union des moyens égaux d'instruction, une moitié de la somme entière est répartie entre les Etats au prorata du nombre des maîtres en fonctions dans les écoles publiques de chacun d'eux. Elle est destinée « *à améliorer les études primaires et secondaires inférieures, tout particulièrement par l'attribution de nouvelles bourses d'études et en encourageant les Etats et les Communes à faire progresser les écoles rurales et celles des localités éloignées des centres, par une organisation mieux appropriée et un contrôle plus suivi.* »

Pour avoir part à cette subvention, un Etat doit rendre la fréquentation scolaire obligatoire et imposer l'anglais comme langue en usage dans l'enseignement public et privé ; en aucun cas la période scolaire annuelle ne peut être inférieure à vingt-quatre semaines.

4. Un cinquième de la somme entière sera consacré à l'éducation physique et aux jeux en plein air et sera réparti proportionnellement à la population de chaque Etat. Cette somme sera suffisante pour permettre « *l'examen médical et dentaire de tous les enfants en âge de fréquenter l'école, la détermination de leurs infirmités physiques et mentales, la rétribution d'infirmières scolaires, la création*

¹ Les parties en italique sont la traduction du texte même du projet.

et l'entretien de cliniques dentaires et l'éducation du peuple conformément aux principes de l'hygiène. »

5. Enfin les trois-vingtièmes du montant total sont réservés à la préparation des maîtres, tout particulièrement de ceux qui ont à desservir des écoles rurales, Cette somme sera répartie entre les Etats proportionnellement au nombre des maîtres qu'ils emploient. Elle est destinée « à encourager la formation de maîtres possédant une culture étendue et des vues larges et progressistes, à faciliter des études complémentaires pour maîtres déjà en fonctions, à créer des bourses d'études et des subventions qui permettent à un nombre plus grand de jeunes gens bien doués de se préparer à fond en vue de la carrière de l'enseignement, de façon à mettre au service de l'Etat un corps enseignant de première valeur. »

En outre, un fonds spécial de réserve d'un demi-million de dollars, pouvant être augmenté selon les besoins, est créé afin de garantir à chaque Etat une subvention minimum indépendante de l'échelle mentionnée ci-dessus.

Cette aide financière est simplement offerte aux Etats et peut être acceptée ou refusée par le Corps Législatif de chacun d'eux. Pour avoir part aux subventions mentionnées sous chiffres 3, 4 et 5, un Etat doit posséder ou créer dans un délai de deux ans, un système suffisamment complet de préparation des maîtres.

Il faut signaler comme l'une des dispositions les plus intéressantes de la nouvelle loi celle qui prescrit qu'on ne pourra opérer aucun prélèvement sur ces fonds pour des constructions, des terrains ou du matériel d'enseignement, ce qui garantit leur attribution à des buts nouveaux et à l'élévation des salaires.

Ce projet a reçu l'entière approbation du corps enseignant, des organisations ouvrières et de nombreuses autres associations de toutes les parties du pays.

France. — Nous avons eu déjà l'occasion de faire mention des vœux exprimés par la Fédération des Amicales de France au sujet du relèvement des traitements des instituteurs de ce pays. Nos collègues français étant des fonctionnaires relevant directement de l'Etat, la différence de traitement entre ville et campagne y est beaucoup moins forte qu'ailleurs ; toutefois ils touchent des communes urbaines des indemnités de résidence plus ou moins élevées. Le projet des Amicales divisait les maîtres en six classes, suivant le nombre de leurs années de service ; une discussion intéressante est actuellement en cours dans les journaux français au sujet de l'opportunité à attribuer une part au mérite dans cette classification.

Le projet ministériel n'accorde pas une satisfaction complète aux vœux de la Fédération des Amicales ; l'une de ses dispositions les plus critiquées est la suppression de l'indemnité de résidence, sauf en ce qui concerne Paris et le département de la Seine, où elle est maintenue avec le chiffre très insuffisant de 500 fr.

Nous donnons ci-dessous, d'après le *Journal des Instituteurs*, le tableau comparatif des deux projets. Comme on le verra, le Ministère prévoit une classe de plus que la Fédération des Amicales, ce qui a pour effet de retarder l'avancement et mécontente les jeunes maîtres :

	<i>Projet ministériel</i> (sans indemnités de résidence)	<i>Projet des Amicales</i> (plus indemnité de résidence pour les grandes villes)
<i>Stagiaires</i>	Fr. 2800	Fr. 3000
<i>Titulaires :</i>		
6 ^e classe	» 3300	—
5 ^e classe	» 3800	» 3700
4 ^e classe	» 4300	» 4400
3 ^e classe	Fr 4800 ou 5000	» 5100
2 ^e classe	» 5300 ou 5500	» 5800
1 ^{re} classe	» 5800 ou 6000	» 6500

La différence de 200 fr. que l'on observe dans les trois catégories supérieures du projet ministériel est prévue en faveur des maîtres entrés dans l'enseignement avant 1889. L'égalité de traitement est décidée pour les instituteurs et les institutrices. On peut être stagiaire dès l'âge de 17 ans ! Nos lecteurs non informés se demanderont, sans doute, comment il est possible d'entrer si jeune dans l'enseignement ; cela tient au système français des deux brevets : l'un élémentaire, auquel on peut se préparer dans une école primaire supérieure, l'autre dit supérieur, auquel les écoles normales préparent leurs élèves. Jusqu'à maintenant, la possession du brevet supérieur valait au titulaire, comme avantage matériel exclusif, un supplément de traitement de ... 100 fr. Il est évident par contre que l'avantage moral de ce diplôme entrainait en jeu dans la question de l'avancement.

Quelle que soit la valeur respective des deux brevets dans la nouvelle organisation (en admettant qu'ils soient maintenus, car la question de la préparation du corps enseignant soulève maintenant en France des polémiques passionnées), le projet ministériel a pour effet d'avantager considérablement les campagnes au détriment des villes. Bien qu'inspecteur d'un arrondissement rural (Vosges), M. E. Meyer passe ce projet au crible d'une critique serrée qui montre que l'avantage qu'en retirera le « retour à la terre » n'est pas compensé par la perte que feront les écoles urbaines de maîtres qui, plutôt que de végéter dans une situation matérielle précaire ou de retourner vivre dans un village trop éloigné d'un centre de culture, préféreront accepter une place avantageuse dans l'industrie ou le commerce. Il cite le cas d'un très jeune maître intelligent et travailleur à qui l'on vient d'offrir une position d'avenir avec 10 000 fr. de traitement de début.

Du reste, ne connaissons-nous pas des cas analogues dans notre bonne Suisse romande, où nous n'avons pourtant pas encore connaissance de projets « ministériels » portant les traitements des instituteurs et des institutrices à un maximum de 6000 ou 6500 fr. ! Récemment, un maître vaudois de la campagne, très novateur et justement apprécié, s'est vu offrir dans l'industrie un poste quatre ou cinq fois plus rétribué que le travail qu'il accomplissait dans son village pour le bien des générations futures. Soucieux de l'intérêt de sa famille, il a accepté l'offre, et nous ne saurions lui en vouloir. C'est pourquoi nous livrons la conclusion de l'article de M. E. Meyer à la méditation de tous ceux qui croient encore chez nous que l'on peut assurer le recrutement du personnel enseignant au prix de quelques modestes sacrifices financiers :

« Nous voulons, dit-il, de bons instituteurs; nous n'avons pas des offres à la proportion de notre demande : relevons nos tarifs. Le commerce et l'industrie ont relevé les leurs, ils débauchent notre personnel, et la reprise des affaires n'enrayera pas le mouvement, bien au contraire. Du moins, ne le précipitons pas par des mesures inconsidérées. »

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

Maitres et élèves.

Notre « Tribune libre » du 15 février nous a valu diverses lettres que leur caractère privé nous dispense de publier. Nous nous contentons d'en tirer quelques réflexions qui s'imposent.

L'un de nos correspondants, un jeune écrivain au nom de plusieurs, nous annonce que lui et nombre de ses contemporains mettent toute leur confiance dans le Comité de la S. P. V. (puisqu'il s'agissait plus particulièrement d'un point de vue vaudois) et que, ayant choisi ce comité, ils ne sont pas prêts à renier leur vote et n'entendent pas « régenter » leurs mandataires en intervenant à tout propos dans leur activité. « Sachez, nous écrit-il, qu'ils sont encore nombreux ceux chez qui contentement passe richesse. » Ce qui ne veut pas dire, et ici notre correspondant sera d'accord avec nous, que nous devons cesser de faire place dans notre journal à toutes les opinions convenablement exprimées.

D'autre part, nous ne pouvons faire entre le type « vieux régent » et le « maître âgé » la distinction que réclame l'un de nos correspondants; en pratique, c'est tout un. Le maître âgé d'aujourd'hui peut, sans aigreur et sans regret, jeter sur sa carrière le coup d'œil rétrospectif qui s'impose au déclin de la vie. Il le peut parce que, quoi que certains en pensent, nous avons marché depuis 20 ou 30 ans; si quelques-uns de nos jeunes collègues en doutent, qu'ils consultent nos journaux pédagogiques de cette époque; ils verront combien de revendications aujourd'hui liquidées y étaient à l'ordre du jour.

Ils y verront autre chose encore. Ils verront que ceux qui défendaient alors, dans nos associations et dans son organe, par la parole et par la plume, la grande idée de l'enseignement éducatif, sont à peu près les mêmes — moins les disparus, hélas! — qui aujourd'hui encore, signent les rares articles qui nous parviennent de maîtres et de maîtresses primaires à propos de l'enfant, de son étude, des méthodes d'enseignement, du progrès pédagogique en un mot. Peut-être oublièrent-ils parfois de parler de leurs droits; leur excuse est d'avoir beaucoup parlé de leurs devoirs. Et que l'on ne croie pas que la situation sociale de l'instituteur soit indépendante d'une conception idéale de sa profession! M. Claparède nous montrait ici-même, dans l'article que nous avons publié récemment, combien ces deux choses sont étroitement unies.

Dans le domaine des revendications professionnelles, les aînés de la carrière savent qu'ils seront avantageusement remplacés; et tout ce que nous avons publié nous même depuis deux ans montre que ce n'est pas pour nous déplaire. Nous en voudra-t-on d'avoir une ambition, une très grande ambition: c'est qu'il en soit de même dans le domaine des idées? Il y a peu d'années, les universitaires de chez nous dédaignaient les questions pédagogiques; ils y sont venus, et

plusieurs d'entre eux parmi les plus distingués nous ont offert leur concours, que nous avons été heureux d'accepter. Quel élément de force et de succès n'y aurait-il pas dans une collaboration constante et désintéressée des maîtres primaires à l'œuvre intellectuelle commune ! Quel renouveau de notre vie scolaire ne pourrait-on pas espérer si, à l'exemple d'autres grands pays, nous unissions toutes nos forces pour le progrès de l'éducation publique !

Nous avons ouvert cette « Tribune libre » aux questions touchant à la vie des maîtres et à celle de leurs élèves. Nous avons parlé des maîtres, nous en parlerons encore ; nous continuerons à réclamer pour eux une part meilleure dans la vie commune de la nation. Mais, nous le demandons avec instance, ne voulons-nous pas parler aussi des enfants ?

ERNEST BRIOD.

UN VIEUX MAITRE

Si aucun maître d'école ne peut se vanter d'avoir atteint la perfection dans son enseignement, il en est peu qui n'aient la satisfaction de constater qu'ils réussissent dans telle ou telle branche particulière. L'un se sent un don réel pour enseigner l'arithmétique, un autre le dessin, un troisième la musique.

Je ne sais si mon vieux régent passait pour un maître distingué ; mais ce dont je suis sûr, c'est qu'il excellait à nous intéresser aux choses de la nature. J'ai gardé très vivant le souvenir des promenades que nous faisons assez souvent dans la belle saison. C'était une fête pour la classe. M. Mattex n'aimait pas beaucoup les livres. Celui qu'il feuilletait le plus volontiers était le gros livre de la nature, qu'il connaissait admirablement. C'était le plus sagace des observateurs et, ce qui vaut mieux, il savait nous faire observer nous-mêmes.

Il n'avait pas, je pense, de but précis pour chacune de nos sorties. Il laissait au hasard le soin de fournir le sujet de l'entretien. Et cet imprévu n'était pas le moindre attrait de la leçon. Les élèves apportaient une plante, un animal, et aussitôt la causerie commençait, animée, captivante, que les plus dissipés écoutaient, tout de suite intéressés.

M. Mattex nous faisait remarquer, dans la haie bordant le chemin, l'enroulement du houblon : « Voyez, disait-il, comme cette jeune pousse se courbe pour chercher un support, en suivant le sens du soleil, dans le ciel... Quand nous repasserons, dans deux heures, elle aura fait un tour complet ! » Un peu plus loin, si nous longions un plantage, il ne manquait pas de nous demander, en nous désignant des haricots grimant à leurs perches : « Voyez-vous, mes amis, une différence avec l'enroulement du houblon de tout à l'heure ? » Et plusieurs voix de répondre : « Ils s'enroulent à gauche ! C'est le contraire du houblon ! » Et nous demandions si le haricot tournait aussi vite que le houblon : « Certainement ! Quand les circonstances sont favorables, sa tige fait aussi un tour en deux heures et même à moins... »

Et le bon maître nous parlait, chemin faisant, des curieuses habitudes des plantes grimpantes : chèvrefeuille, clématite, vigne, dont les unes grimpent à l'aide de leurs feuilles ou de leurs tiges, les autres au moyen de vrilles, celles-ci

contournant un objet pour le saisir solidement, puis se contractant afin d'entraîner la tige en haut...

Passions-nous près d'un champ de trèfle où apparaissaient des traces de cuscute, il ne manquait pas de nous parler de ce parasite qui, d'abord plante chétive et tourmentée, s'élève en spirale du sol, cherchant un appui à sa faiblesse ; puis, sournoisement s'attachant à la plante de trèfle, l'enlaçant, buvant sa sève, payant l'hospitalité reçue par la mort. Il nous parlait de ses suçoirs insatiables qui déchirent la plante martyre, absorbant son suc, si bien que la cuscute, n'ayant plus besoin de ses propres racines, se détache du sol pour s'abandonner tout entière à son œuvre de destruction. Elle vit, grandit, s'étend, passe d'une plante à une autre et promène la mort autour d'elle...

A propos d'un rameau de rosier couvert de pucerons verts, notre maître ne manquait pas de nous parler des coccinelles qui les détruisent, des fourmis qui les élèvent et de la rapidité extraordinaire avec laquelle ils se multiplient.

Il nous faisait admirer, au printemps, les bourgeons gonflés, celui du lilas, par exemple, avec ses feuilles par douzaines, ses grappes entières de fleurs minuscules. En été, il nous parlait des mœurs des insectes, du lézard, du grillon, des santerelles. Un jour d'automne, comme nous traversions un pâturage, une gentille génisse s'approcha, confiante. Nous la caressâmes de nos mains d'enfants. Tout à coup, l'un de nous s'écria :

— M'sieur ! M'sieur ! Qu'est-ce que c'est ?

Et il désignait, sur le dos de la bête, de nombreuses tuméfactions, de la grosseur du doigt, produites par la larve de l'*hypoderma bovis*, que nos paysans désignent sous le nom de *ouarpe* ou *varron*.

— C'est l'œuvre d'une mouche noire et velue, nous disait M. Mattex ; on la rencontre dans les pâturages et elle dépose ses œufs sur le poil des vaches. De ces œufs sortent des larves qui occasionnent des démangeaisons. La vache se lèche et avale ainsi les larves. Celles-ci se fixent dans l'estomac, puis voyagent dans le corps et, après deux ou trois mois de séjour, se trouvent sous la peau, comme vous voyez. Dans quelque temps, ces larves perceront la peau, sortiront de leur prison, tomberont à terre, s'y transformeront en nymphes et... redeviendront des mouches noires, qui déposeront leurs œufs sur le poil des vaches...

Et M. Mattex, pour prouver la vérité de son dire, ouvrit avec la lame de son canif une de ces tumeurs et nous fit voir un gros ver dodu qu'il écrasa sous son pied :

— Vous comprenez maintenant pourquoi, mes enfants, il est de toute nécessité de soigneusement étriller les bêtes de vos étables. En le faisant, vous enlèverez les œufs de varrons qui pourraient y avoir été déposés et vous épargnerez à vos vaches les désagréments que leur causent ces parasites.

— Est-ce que les bêtes en meurent ? demanda un élève.

— Non, mais elles donnent moins de lait, la viande est altérée et le cuir, percé de trous, perd de sa valeur...

* * *

— Voici des traces de renard ! cria une fois l'un de nous, arrivé à un endroit où la terre humide avait gardé des empreintes d'animal sauvage.

Toute la bande accourut : « Où ? — Là ! »

Notre maître, se penchant, examinait le terrain d'un peu près :

— Non, mon ami, c'est un pas de blaireau.

— A quoi le reconnaît-on ?

— Mes enfants, le renard a quatre doigts ; le blaireau en a cinq. Et vous voyez que ces empreintes en montrent nettement cinq. En outre, la patte du renard n'est pas si longue, parce que le blaireau marche sur la plante du pied...

Je me souviens particulièrement — après trente ans — d'une leçon de choses sur l'orvet. L'un d'entre nous avait réussi à mettre la main sur ce singulier animal et l'avait apporté en classe. Après que se furent calmés les cris d'effroi des petiots, M. Matlex nous parla de l'orvet :

— Voyez donc la mignonne petite bouche ! Et cette langue !... Que remarquez-vous de particulier à cette langue ?

— Elle a deux pointes !

— Précisément ! On dit qu'elle est bifide.

— Oh ! quel petit œil ! remarqua quelqu'un.

— Il n'a point d'oreilles ! constata un autre.

— Il en a, corrigea le maître ; mais elles sont si bien cachées qu'on ne les aperçoit pas sans peine et qu'on a cru longtemps qu'il en était dépourvu.

Et notre bon instituteur nous faisait remarquer les belles teintes bronzées de la partie supérieure du corps, les écailles fines et brillantes dont l'animal est recouvert.

Il nous parlait des mœurs de l'orvet, — que nous appelions *ver borgne*. L'orvet, disait-il, se creuse des galeries souterraines...

Ici, un petit curieux se permettait d'interrompre :

— Comment peut-il creuser, il n'a pas de pattes !

— Il creuse tantôt avec sa tête, tantôt avec l'extrémité de sa queue qui, vous le voyez, est conique et dure comme de la corne.

Nous trouvions cela très amusant et demandions la suite de l'histoire. Et le maître, souriant, continuait :

— La femelle met au monde, sous terre, pendant l'été, de huit à quatorze petits...

— On m'avait dit, hasardait un grand, que les serpents pondent des œufs...

— L'orvet n'est pas un serpent... Toutefois, si tu y tiens, disons qu'il pond des œufs ; mais, immédiatement après la ponte, les petits qui sont dedans déchirent l'enveloppe de leur prison et apparaissent à la lumière du jour. Vous voyez qu'on peut dire à volonté que l'orvet pond des œufs ou qu'il met au monde des petits...

— Qu'est-ce qu'il mange ?

— Il se nourrit de petites limaces, de vers, de chenilles. C'est le soir surtout qu'il leur donne la chasse.

— Et l'hiver, quand il n'y en a plus ?

— L'hiver, l'orvet ne mange pas. Il se retire, en compagnie de vingt à trente de ses semblables, dans sa demeure souterraine, en ferme l'entrée au moyen de terre et de mousse et... attend ainsi le retour du printemps, dans un engour-

dissement des plus commodes pour ceux qui n'ont rien à se mettre sous la dent.

Cependant, l'un des petits qui, depuis un moment, paraissait plongé dans ses réflexions, demanda encore :

— Comment peut-il marcher, il n'a pas de pattes ?

Le maître plaça alors l'orvet sur la route bien plate. L'animal n'y avançait qu'avec peine. On le déposa ensuite sur le bord du chemin, parmi les cailloux et les touffes d'herbe. Il s'y démenait avec une telle agilité, se tirant de la tête, se poussant de la queue, s'aidant des moindres aspérités du sol, qu'il progressait rapidement, à notre grande joie à tous.

— Vous voyez, expliquait M. Matlex, que l'orvet ne rampe pas à la manière des serpents ; ses écailles trop fines ne le lui permettraient pas. Il s'accroche aux reliefs du sol, aux brins d'herbe, se pousse, s'appuie, se démène avec tant d'ardeur qu'il avance comme vous venez de le voir.

— Sait-il nager ?

— Très bien !

En effet, notre maître ayant jeté le petit animal dans le bassin de la fontaine, l'orvet traversa vivement la nappe d'eau, progressant par les ondulations rapides de son corps souple, et levant comiquement la tête hors de l'élément liquide.

La classe battit des mains.

Mais il arriva alors une catastrophe : le gros Muller voulut saisir la bête au moment où elle allait sortir de l'onde. Il le fit avec tant de maladresse que l'orvet, en se débattant... se brisa en deux tronçons ! Exclamations, reproches, désespoir !

— Ne vous désolez point, nous dit M. Matlex en souriant ; dans trois mois notre pauvre mutilé sera guéri. Il va lui repousser une belle queue toute neuve et il ne s'en portera pas plus mal...

C'est sur cette affirmation rassurante que finit la leçon sur l'orvet. Je vous assure que personne ne l'avait trouvée longue !

Pour qu'il en soit de même de mon article, je mets ici le point final à ces leçons de choses rétrospectives.

A. ROULIER.

BIBLIOGRAPHIE

Les langues dans l'Europe nouvelle, par A. Meillet, professeur au Collège de France.

— Paris, Payot & Cie. Prix : 5 fr.

On sait l'acuité qu'ont prise les questions de races et de langues par suite de la guerre. Il y a en Europe plus de vingt langues indo-européennes qui jouent ou aspirent à jouer le rôle de langues de civilisation. Cinq, l'italien, l'espagnol, le portugais, le français et le roumain, sont romanes. Cinq, l'allemand, le flamand-néerlandais, l'anglais, le suédois et le dano-norvégien, sont germaniques. Cinq autres encore, le tchèque, le polonais, le serbo-croate, le bulgare et le russe, sont slaves. Le gallois et l'irlandais sont celtes. L'islandais, le lituanien, le lette, l'albanais, sont dans une période de restauration. L'arménien a refusé de mourir. A ces langues indo-européennes s'ajoutent trois langues finno-ougriennes : le magyar, le finnois et le turc. Un tableau linguistique complet engloberait

encore les nombreux parlars et patois dont les uns n'ont jamais connu de période littéraire, et dont d'autres, tel le provençal, en sont restés au premier stade littéraire de toute langue, le stade poétique.

Pour approfondir l'étude des questions de langues et de races, pour nous montrer comment les langues naissent, vivent et meurent, se brisent ou se fondent, s'amalgament ou se différencient, un guide incomparable s'offre à nous dans cet ouvrage. « Il est, nous dit la préface, l'œuvre d'un homme de science, et les idées qui en forment le fond ne sont pas dues aux circonstances. On a voulu y exposer la situation linguistique de l'Europe telle qu'elle est, et non comme les vanités et les prétentions nationales exaspérées depuis le XIX^e siècle souhaitent qu'elle soit. Le lecteur n'y trouvera pas de solution toute prête : le rôle du savant n'est pas de mener, mais d'éclairer ceux qui ont la charge d'agir. Cependant l'étude historique des langues conduit à des conclusions précises qu'on a cherché à formuler. »

Mentionnons tout au moins celle de ces conclusions qui a trait à l'enseignement des langues modernes : M. Meillet estime que, dans l'état actuel du monde, un civilisé doit, pour être cultivé, être maître au moins du français, de l'allemand et de l'anglais, parce que ces trois langues ont l'avantage d'introduire dans tout l'ensemble des langues germaniques et romanes qui dominent la civilisation moderne.

Et soulignons encore l'intérêt des chapitres qui démontrent l'absurdité de la croyance populaire... et officielle qui identifie la race et la langue. « Personne, écrit le savant auteur, n'oserait, sans sourire, dire que les Français sont de « race » latine. » Serrée de près, la notion même de race devient si vacillante, qu'il faut toute l'arrogance de certains peuples pour s'en servir encore comme d'un argument en faveur d'annexions de territoires. C'est ainsi que l'ouvrage de M. Meillet apporte un argument scientifique de premier ordre à la thèse de Wilson, qui veut que la nationalité des peuples soit déterminée avant tout par leur libre volonté.

E. B.

OUVRAGES REÇUS :

Les Conteurs suisses. Collection des meilleurs narrateurs suisses contemporains.

Elégants petits volumes au format 9×15 cm., brochés mi-carton.

1. *Le Diffamateur*, par Ernest Zahn, traduction française de S. Lebet. —
2. *Maria Turnheer*, par Paul Ilg, trad. fr. de G. Godet. — 3. *Le Village abandonné*, par J. Jegerlehner, trad. fr. de C. Boutibonne. — 4. *Trois histoires d'amour à la vieille mode*, par Meinrad Lienhert, trad. fr. de J. Bohy. —
5. *Le fusilier Wipf*, par Robert Faesi, trad. fr. de P. Zutter. — 6. *La Ville en ébullition*, par Félix Moeschlin, suivi de *La Rebuse*, par Jacob Bosshardt, trad. fr. de R. Curchod.

Chaque volume, 1 fr. 35. Lausanne, Editions « Spes ».



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe **Lausanne** 8, Rue Centrale, 8 Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.



A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique
dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.



Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires. L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Institut J.-J. Rousseau

Taconnerie 5, GENÈVE

JEUX ÉDUCATIFS

d'après le Dr DEARLY et Mme MONCHAMP
pour les jeunes enfants et les élèves arriérés
publiés avec une notice explicative par Mlle A. DESCŒUDRES.
Développement des Sens. Calcul. Lecture.
1^{re} série : 15 jeux, 30 fr. — 2^{me} série : 15 jeux plus difficiles, 20 fr.

Enseignement primaire.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES

Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Musique pour Pâques

Chants à une voix avec accompagnement de piano, orgue ou harmonium :

2210.	<i>Guillod G.</i>	Jéricho	Fr. 1 70
2336.	—	Venez à la croix	» 1 50
801.	<i>Hanson, Jos.</i>	Venez à lui	» 1 50
1365.	<i>Harnisch, A.</i>	Laissez-moi, que j'entre à l'église	» 1 70
745.	<i>Liszt, F.</i>	Pater noster	» 1 50
2720.	<i>Meyer de Stadelhofen, P.</i>	Chant de Pâques	» 1 —
948.	<i>Rousseau, L.</i>	Résurrection	» 1 70
702.	—	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 2 —

Duos ou chœurs à deux voix, avec accomp. de piano, orgue ou harmonium :

801.	<i>Hanson, Jos.</i>	Venez à lui	Fr. 1 50
786.	<i>North-Rousseau</i>	A toi la gloire	» 1 70
787.	—	Le Sauveur est ressuscité	» 2 —
788.	—	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 1 70

Trios ou chœurs à trois voix, avec accomp. de piano, orgue ou harmonium :

62.	<i>Bischoff, J.</i>	Jésus est notre ami suprême	Fr. 1 —
626.	<i>Grandjean, S.</i>	Chant de louange	» 1 —
268.	<i>Kling, A.</i>	Louange à Dieu	» 1 50
792.	<i>Rousseau, J.</i>	O Christ ! tu sors de la poussière.	» 2 —

Chœurs mixtes à quatre voix, avec accompagnement :

2500.	<i>Bischoff, J.</i>	Le cantique des anges	Fr. 2 —
2596.	—	Sous le ciel étoilé	» 1 75
2503.	—	O Jésus, ton doux souvenir	» 1 50
1111.	<i>Cosson, A.</i>	Pâques. Les saintes femmes au tombeau	» 3 —
2284.	<i>Lauber, E.</i>	Chant de Pâques.	» 2 50

Chœurs à trois voix à cappella :

O. 211.	<i>Aichinger, Gr.</i>	Pour le jour de Pâques.	Fr. 0 30
O. 222.	<i>Bischoff, J.</i>	Chant de Pâques	» 0 25
O. 208.	<i>Palestrina, G.-P. de</i>	Pour le jour des Rameaux.	» 0 30
O. 209.	—	Pour le temps de la Passion	» 0 30
O. 210.	—	Pour le Vendredi Saint.	» 0 30

Chœurs à quatre voix mixtes à cappella :

A. 273.	<i>Bischoff, J.</i>	Au Calvaire	Fr. 0 60
A. 284.	<i>Bratschi, P.</i>	Résurrection	» 1 —
A. 298.	<i>Grandjean, S.</i>	O mon Sauveur	» 0 50
A. 230.	<i>Haydn, J.-M.</i>	La mort du Sauveur	» 0 50
A. 303.	<i>Mayr, S.</i>	Gloire au Rédempteur	» 1 —
A. 306.	<i>Meister, C.</i>	Les Cloches de Pâques	» 1 25
A. 318.	<i>Pilet, W.</i>	Christ est sorti de la tombe	» 0 50
A. 202.	<i>Plumhof, H.</i>	Chœur des anges	» 1 —

Chœurs à quatre voix d'hommes à cappella :

R. 392.	<i>Bischoff, J.</i>	Au Calvaire	Fr. 0 50
R. 324.	—	Montez à Dieu	» 0 50
R. 335.	<i>Grandjean, S.</i>	O mon Sauveur	» 0 50
R. 349.	<i>Mayr, S.</i>	Gloire au Rédempteur	» 1 —
R. 351.	<i>Meister, C.</i>	Les Cloches de Pâques.	» 1 50
R. 363.	<i>Pilet, W.</i>	Christ est sorti de la tombe	» 0 50

RATIFICATION

A. 319.	<i>Pilet, W.</i>	Confirmation des catéchumènes	Fr. 0 75
A. 320.	—	Pour une réception de catéchumènes	» 1 —

ENVOIS EN EXAMEN

FCETISCH FRÈRES S.A., Editeurs, à LAUSANNE

Succursales à Neuchâtel et à Vevey.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^{me} ANNÉE — N° 10

LAUSANNE, 8 mars 1919.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: **W. Rosier**, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire.

Ville de Lausanne

Ecole supérieure et Gymnase de Jeunes filles. Un poste de **maîtresse secondaire** est au concours.

Obligations : 30 heures hebdomadaires de leçons.

Traitement de fr. 2800 à fr. 3400 annuellement, suivant années de service dans le canton, augmentations cantonales légales pour années de service.

La titulaire sera tenue d'habiter le territoire de la commune de Lausanne.

Adresser les inscriptions, accompagnées des titres et d'un « curriculum vitae » au Département de l'Instruction publique et des cultes, 2^e service, jusqu'au 20 mars 1919 à 6 heures du soir.

ÉCOLES NORMALES

Le poste de **maîtresse de travaux à l'aiguille** est au concours.

Traitement annuel : fr. 4200, plus augmentations pour années de service.

S'inscrire au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 2^e service, jusqu'au 22 mars, à 6 heures du soir, en indiquant les études faites et les postes occupés jusqu'à ce jour.

Collège de Ste-Croix. — Un poste de **maître secondaire**, maître de classe de quatrième est au concours.

Enseignement du français, histoire, géographie, allemand, arithmétique, comptabilité, géométrie, dessin technique, et éventuellement d'autres branches.

Fonctions et traitement légaux.

Entrée en fonctions : le 1^{er} mai 1919.

Adresser les inscriptions avec un « curriculum vitae », au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 14 mars 1919, à 6 heures du soir.

Collège et Gymnase scientifiques cantonaux

Les examens d'admission

auront lieu les 9 et 10 avril à 8 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues du 15 mars au 2 avril au bureau de la direction. Pièces à présenter : livret scolaire ou extrait de naissance, certificat de vaccination et d'études.

ÉCOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1. Examen préliminaire : du 10 au 16 avril.

2. Examen final : du 7 au 16 avril.

Les aspirants et aspirantes, **non élèves des Ecoles normales**, doivent s'adresser par écrit, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, avant le 22 mars, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander **règlement et horaire** à la Direction.

Lausanne, le 13 février 1919.

Ecoles Normales

Examens d'admission

a) Pour les **cours spéciaux** (Ecoles enfantines et Travaux à l'aiguille), le mardi 22 avril et le mercredi 23 avril à 7 h. du matin ;

b) Pour la 4^{me} classe des **garçons**, le mardi 22 avril, à 2 h. après-midi, le mercredi 23 et le jeudi 24 avril, à 7 h. du matin.

c) Pour la 3^{me} classe des **jeunes filles**, le mercredi 23 avril, à 2 h. après-midi, le jeudi 24 et le vendredi 25 avril, à 7 h. du matin.

S'annoncer, avant le 5 avril, au directeur en lui transmettant :

1. Un acte de naissance (pour les Suisses d'autres cantons un acte d'origine).
2. Un certificat de vaccination.
3. Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité de domicile.
4. Un engagement à desservir pendant 3 ans au moins une école publique dans le canton.
5. L'indication exacte de la dernière école suivie.

Les candidats qui désirent être mis au bénéfice d'une bourse de l'Etat, doivent la demander dans leur lettre d'inscription. (Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 fr. par an, suivant les conditions de fortune et le travail de l'élève. Les allocations supplémentaires pour renchérissement de la vie sont accordées en outre dans certains cas).

Conditions d'admission : A. Avoir 17 ans dans l'année courante pour les sections écoles enfantines et travaux à l'aiguille, et 16 ans dans l'année courante pour les deux sections primaires. Une dispense d'âge peut-être accordée aux élèves **garçons** qui ont achevé leur scolarité. (P 30 690 L)

B. Etre exempt d'infirmités.

Le programme des examens sera envoyé sur demande.

La Direction.

Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de la ville de Berne.

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langues française et italienne

Examens d'admission : les 4 et 5 avril 1919, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire, rue Monbijou, 25, de même que le 5 mai, à la même adresse.

Ouverture du semestre d'été : le 5 mai 1919.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 28 mars 1919, au directeur, Dr K. FISCHER.

Pension

Quel instituteur de la campagne vaudoise prendrait en pension, dès le 15 avril prochain, un garçon de 13 ans, bien élevé, de bonne famille, et fréquentant actuellement les écoles de Lausanne ? Offres et prix, boulangerie Rufener, place de l'Ours, Lausanne.

A vendre : les volumes de l'Éducateur, de 1865 à 1871 ; 1898, 1899, 1900, 1901, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907, reliés et bien conservés.

S'adresser à A. L'Eplattenier, inst., Mériez près Morat.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE NATIONALE

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA SUISSE

à l'usage des Ecoles primaires

par **W. ROSIER**, professeur,

OUVRAGE ADOPTÉ PAR LES DÉPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DES CANTONS DE
VAUD, NEUCHÂTEL ET GENÈVE

et contenant de très nombreuses illustrations dont huit cartes en couleur.

Un vol. in-4^o, cartonné. Fr. 3.60

L'HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA SUISSE a été élaborée sous la surveillance d'une commission intercantonale d'après une méthode analogue à celle des manuels-atlas de géographie du même auteur. Le livre comprend un *texte principal*, des *lectures* et de brefs *résumés*. Le texte principal fournit le récit suivi, quoique sommaire, des événements. Il est complété par de nombreuses lectures dans lesquelles l'auteur fait entrer certains développements qu'il est utile de porter à la connaissance des élèves, mais qu'on ne peut leur demander d'étudier. Enfin, un résumé donnant l'essentiel est placé après chaque partie.

La matière a été divisée en six parties : *les temps primitifs, la Confédération des trois, des huit, des treize cantons, la République helvétique et la Confédération des dix-neuf cantons, la Confédération des vingt-deux cantons*. Cette division qui remplace celle adoptée généralement autrefois, qui s'inspirait de l'histoire générale, convient mieux à l'étude de l'histoire suisse. Elle est naturelle tout en étant plus simple et faite pour frapper davantage l'esprit de l'élève.

L'illustration a été établie avec le plus grand soin. Les nombreuses gravures, les cartes, les portraits, qui mettent en quelque sorte l'histoire en action, facilitent l'intelligence du texte et permettent aux élèves de garder plus aisément le souvenir des événements, ainsi que des hommes qui ont illustré notre pays.

Telle qu'elle se présente, après une expérience de plusieurs années et avec le témoignage favorable des maîtres et des élèves qui l'ont utilisée, l'Histoire de la Suisse par W. Rosier se révèle comme une des meilleures publications scolaires parues chez nous ; elle a été adoptée sur le préavis des Commissions compétentes, et après mûr examen, par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève.

MANUEL D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage de l'enseignement secondaire

par **W. ROSIER** et **P. DECKER**, professeurs.

Ouvrage adopté par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud et contenant 256 gravures dans le texte ainsi que 8 cartes en couleurs hors texte dessinées par Maurice BOREL.

Un volume in-4^o, cartonné, fr. 4.20.

Ce Manuel-Atlas, conçu sur le plan et selon la méthode fixés par la Commission des manuels d'histoire et de géographie, appliqués déjà au volume *primaire*, est un instrument de travail très intéressant qui sera hautement apprécié des maîtres et des élèves de nos classes secondaires.

L'abondance et l'intérêt documentaire des illustrations, le choix judicieux des lectures, la simplicité du texte didactique proprement dit, permettent un enseignement vivant dont nos écoles ont besoin pour renforcer la culture du patriotisme des futurs citoyens.

Tous les membres du corps enseignant, et non pas seulement les spécialistes qui enseignent l'histoire, trouveront un réel profit à puiser dans cet ouvrage la matière de leçons captivantes.